

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DOSSIER : R-4008-2017, Étape D

**ÉNERGIR – DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES
À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ
(« ACIG »)**

Montréal, le 29 juin 2022